

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2025 à 20h30

Président de la séance : Mme Michèle MALFANT, Maire

Présents : Mesdames BONHOMME Yolande, BLAUGY Pascale, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs CHABANON Philippe, COMTE Cédric, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Absent : M. BOURGON Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BONHOMME Yolande

Mme Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 16/06/2025. Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

1- Enfouissement Basse Tension poste Lachaud bourg, travaux supplémentaires

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement du réseau basse tension entre la propriété de M. et Mme PASCAL Bernard et celle de Mme MARKOS Karine et M. PASCAL Thomas. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **14 031,09 € hors taxe**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 30 %, correspondant au Génie Civil, soit : **14 031,09 € x 30 % = 4 209,33 €**

Les membres du Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

VOTE : Pour (10)

2- Enfouissement Eclairage Public poste Lachaud bourg, travaux supplémentaires

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public entre la propriété de M. et Mme PASCAL Bernard et celle de Mme MARKOS Karine et M. PASCAL Thomas. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **2 311,72 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : **2 311,72 x 55 % = 1 271,45 euros**.

Les membres du Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

VOTE : Pour (10)

3- Enfouissement Telecom poste Lachaud bourg, travaux supplémentaires

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement du réseau Telecom entre la propriété de M. et Mme PASCAL Bernard et celle de Mme MARKOS Karine et M. PASCAL Thomas. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à **1 254,97 € TTC**.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de : **1 254,97 - (50 m x 8 € x 1,25) = 754,97 €**

Les membres du Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

VOTE : Pour (10)

4- Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise

Mme le Maire de Vissac-Auteyrac indique qu'il y a lieu de **créer un poste d'ATSEM à temps complet** ; Il ajoute que cet emploi correspond au grade **Agent de maîtrise** cadre d'emplois de **catégorie C, filière technique** et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à **35 heures** à compter du 15/09/2025.

Le Conseil Municipal VALIDE la création d'un poste d'ATSEM au grade d'Agent de Maîtrise à compter du 15/09/2025.

VOTE : Pour (10)

5- Cantine année scolaire 2025-2026

La Commune de Siaugues a publié un appel d'offres pour la fourniture des repas en liaison chaude pour le RPI Siaugues-Lachaud pour une durée de 1 an reconductible 2 fois.

Cet appel d'offre a été publié le 23 Juin 2025, pour une réponse attendue au plus tard le 15 juillet 2025 à 17h.

Les maires de Siaugues Sainte Marie et de Vissac-Auteyrac ont validé la seule proposition qu'ils ont reçu, à savoir celle du restaurant le Gratin de Siaugues.

Les nouveaux tarifs proposés pour l'année 2025 / 2026 sont :

Repas enfants (entrée, plat, laitage ou dessert) :	6 € 15 TTC
Repas adultes (entrée, plat, dessert) :	13 € TTC
Repas personnel communal (entrée, plat, dessert) :	10 € TTC
Pique-nique (sandwich, bouteille d'eau, compote) :	4 € 50 TTC

Mme le Maire propose que la commune prenne en charge 3.15 € / repas enfants, pour les enfants de la Commune. Le coût par repas par enfant pour les parents est alors de 3 €.

Les membres du Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

VOTE : Pour (10)

6- Autorisation donnée à Mme le Maire pour solliciter un barnum auprès de la Région

La Région distribue gratuitement des barnums auprès des mairies pour que celles-ci en fassent profiter leurs associations. La campagne de dépôt des dossiers est ouverte depuis le 26 Août et se terminera le 28 Septembre 2025.

Pour obtenir un barnum de qualité de 3m x 3m, afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de notre commune, le conseil municipal doit autoriser Mme le Maire à en faire la demande.

La commune doit s'engager à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum.

Les membres du Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

VOTE : Pour (10)

Questions :

Mme le Maire présente le Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SE2A au Conseil Municipal. Ce point n'a pas donné lieu à délibération.

Madame le maire lève la séance à 22h15
Fait à Lachaud-Curmilnac, le 19/09/2025

Madame BONHOMME Yolande
Secrétaire de séance

Madame Michèle Malfant,
Maire